Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er septembre 2026 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mercedez Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Olivier Salvas, Secrétaire-recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la mairesse et des élues

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot de la mairesse et des élues débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 24.

CA26 16 0182

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2026, à 19 h

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de conseil d'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2026, à 19 h, en remplaçant les heures 8h à 11h apparaissant au point 40.04 par les heures 8h à 10h et en retirant les points 47.01 et 47.02.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 19 H 52.

CITOYENS	**QUESTIONS REÇUES SÉANCES TENANTES PAR LES CITOYENS PRÉSENTS**
M. Gilles Paquin	Parc Irma-Levasseur
Mme. Louise Poulin	Journée mondiale de la paix
M. Jean-Yves Chartrand	Parc Saint-Viateur
CITOYENS	**QUESTIONS EN LIGNE REÇUES AVANT 13 H, TELLES QUE SOUMISES AU CONSEIL**
M. Emmanuel Licha	Madame la Mairesse, je m'adresse à vous à titre de porte-parole de Transport Actif Outremont, qui milite pour le développement et la sécurisation des transports actifs à Outremont. Vous vous apprêtez à voter la remise en place de la piste cyclable de l'avenue Lajoie qui devait pourtant être réinstallée le 1er avril 2026, conformément à ce qui avait déjà été voté lors du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2025. De plus, vous programmez déjà un nouveau démantèlement pour le 1er décembre prochain. Ces changements incessants ont des coûts, mobilisent les cols bleus inutilement, créent de la confusion et du mécontentement chez tout le monde, et mettent en péril nos enfants. Madame la Mairesse, pourquoi persistez-vous dans cette voie infertile alors que vous avez entre les mains un beau projet avec le Plan de mobilité durable qui ne demande qu'à être mis en place pour l'avenue Lajoie?
Mme Maité Belmir	Bonjour, Je suis automobiliste, mais aussi piétonne et cycliste. Les véhicules avec le moteur en marche sont particulièrement chauds et potentiellement dangereux les jours de grosses chaleurs. Quels moyens sont pris par l'arrondissement pour faire respecter la réglementation qui obligent de couper les moteurs de véhicules à l'arrêt ? Le Règlement est en vigueur pour les températures entre 0 et 25 degrés Celsius. Imaginez les effets sur l'air, et surtout sur les piétons et les cyclistes ! Cela ne semble pas connu par les automobilistes, ou juste pas respecté. Personnellement, je n'ai jamais vu aucune intervention. Même pour des gros camions malheureusement. Merci.
Mme Sylvie Potvin	Pour éviter des bruits trop tôt ou trop tard dans la journée, est-il possible de fermer l'eau des jeux d'eau avant midi et après 20 h? Parfois ils restent ouverts jusqu'à 22 heures. Ça fait du bruit. Ça attire les fêtards qui crient. Nous devons souvent appeler la Sécurité publique parce que des fêtards restent dans le parc, parfois jusqu'à 3 heures du matin.

Personne ayant demandé l'anonymat	Les propriétaires du 5379, avenue Durocher ont retiré l'arbre planté par l'arrondissement sur le domaine public et l'ont remplacé par des dalles de béton. L'arrondissement remplacera-t-il l'arbre et fera-t-il retirer les dalles de béton?
Mme Corinne Sayegh	Bonsoir, La question est pour Mme Cliche et Mme Braun. Je suis membre du conseil d'établissement de l'école St Germain et membre du comité de sécurité aux abords de l'école. Le trajet du grand prix cycliste qui aura lieu entre le 19 et 27 septembre prochain fait en sorte que l'école se retrouve entourée par le parcours qui sera utilisé pour les courses pendant les heures de classe. Quelles sont les mesures d'atténuation prévues aux abords de l'école St Germain lors de cette semaine de championnat pour assurer que les familles puissent se déplacer de façon sécuritaire? Est-ce qu'une présence policière sera assurée aux différentes traverses du corridor scolaire?

CA26 16 0183

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues les 7 juillet 2026 (ordinaire) à 19 h et 4 août 2026 (extraordinaire) à 11 h

Copie des procès-verbaux ayant été remis à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chap. C-19).

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues le 7 juillet 2026 (ordinaire) à 19 h et 4 août 2026 (extraordinaire) à 11 h.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA26 16 0184

Accorder un contrat d'un montant de 132 654,71 $, incluant les taxes, à Les Entrepreneurs Bucaro Inc. afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans le cadre du déploiement de la phase 2026 du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 152 552,92 $, incluant les taxes (contrat : 132 654,71 $ + contingences : 13 265,47 $ +

incidences : 6 632,74 $) - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

ATTENDU QUE le projet vise la réalisation de mesures issues du Plan de mobilité durable visant à réduire le transit et apaiser la circulation dans les rues résidentielles, renforcer la sécurité des piétons et développer un réseau cyclable sécurisé et connecté pour encourager la mobilité active;

ATTENDU QUE les interventions prévues en marquage et signalisation consistent notamment en la mise à sens unique de tronçons ciblés et l'ajout d'aménagements cyclables;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965005;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER un contrat à l'entrepreneur Les Entrepreneurs Bucaro Inc., afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans le cadre du déploiement de la phase 2026 du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont, à la suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 (2 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 132 654,71 $, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense de 13 265,47 $, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 6 632,74 $, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 152 552,92 $ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par le PDI de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1266965005

CA26 16 0185

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 000 $, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des ainés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des ainés du 15 octobre 2026 - Dépense provenant du surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1260246002;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER une contribution financière de 4 000 $, toutes taxes applicables incluses, à la Table de concertation des ainés d'Outremont - Fiduciaire de la Table de quartier d'Outremont dans le cadre du projet Forum des ainés;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la Table de

concertation des ainés d'Outremont - Fiduciaire de la Table de quartier d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1260246002

CA26 16 0186

Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 $, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et les délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo Inc. (CA25 16 0093) à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total de la dépense 4 979 637,26 $, taxes incluses à 5 439 537,26 $, taxes incluses - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'édifice, qui abrite la mairie d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, est parmi les plus anciennes constructions toujours en existence d'Outremont et possède une valeur patrimoniale exceptionnelle;

ATTENDU QUE les travaux requis pour la restauration de l'immeuble et le remplacement des systèmes désuets touchent toutes les disciplines, mais principalement l'architecture, la mécanique, l'électricité et l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE dans la phase de conception, l'intervention des professionnels a été limitée aux travaux intérieurs sur les agrandissements réalisés en 1919 et 1928, en omettant la maison Bagg (le BAM et les bureaux annexes), sachant que le chauffage était assuré par une chaudière et un réseau hydraulique;

ATTENDU QUE la démolition de la chaudière a un impact sur tous espaces intérieurs, incluant ceux non compris dans la conception;

ATTENDU QUE la dépense additionnelle permettra de réaliser la restauration et la mise aux normes de l'immeuble dont la vétusté rend le projet nécessaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265430003;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER une dépense additionnelle totale de 459 900 $, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et les délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo Inc. le 6 mai 2025 par le biais de la résolution CA25 16 0093, majorant ainsi les contingences déboursées par l'arrondissement de 627 685,37 $ à 1 087 585,37 $, taxes incluses et majorant la dépense totale du contrat de 4 979 637,26 $ à 5 439 537,26 $, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1265430003

CA26 16 0187

Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026.

30.01 1266131017

CA26 16 0188

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026.

30.02 1260564001

CA26 16 0189

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026.

30.03 1260564002

CA26 16 0190

Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026.

30.04 1260564003

CA26 16 0191

Autoriser une affectation au surplus de 15 000 $, taxes incluses, pour la réalisation d'une analyse et d'une mise à jour du plan d'action culturel d'Outremont pour la période de 2027-2032

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a adopté son Plan de développement culturel 2021-2026 le 6 juillet 2021;

ATTENDU QU'À l'approche de la mise à jour de son Plan d'action culturel 2027-2032, l'arrondissement d'Outremont souhaite réévaluer les 24 actions prévues au Plan d'action 2021-2026 afin de déterminer celles à maintenir, prioriser ou adapter aux enjeux actuels et futurs;

ATTENDU QU'EN s'appuyant sur une démarche de consultation et d'analyse rigoureuse, l'arrondissement pourra ainsi disposer d'un plan d'action actualisé, concerté et doté d'objectifs mesurables, favorisant un développement culturel inclusif, cohérent et adapté aux réalités du territoire pour la période 2027-2032;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265723001;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER une dépense de 15 000 $, taxes incluses, pour la réalisation d'une analyse et d'une mise à jour du plan d'action culturel d'Outremont pour la période de 2027-2032;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera financée par le surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1265723001

CA26 16 0192

Offrir au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge, par étapes, l'activité « Technologies de l'information - support bureautique et télécommunications » de l'arrondissement d'Outremont et autoriser le transfert des ressources et des budgets en conséquence - Autoriser un virement budgétaire de 17 300 $ en 2026 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information (STI) et autoriser un ajustement récurent à la base budgétaire de 1 a-p (année-personne) et de 105 400 $ en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le STI à compter de 2027

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265395003;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'OFFRIR au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'activité « Technologies de l'information - support bureautique et télécommunications » de l'arrondissement d'Outremont et d'autoriser le transfert des ressources et des budgets en conséquence;

Il est recommandé au conseil municipal :

D'AUTORISER un virement budgétaire de 17 300 $ en 2026 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information (STI) et d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 a-p (année-personne) et de 105 400 $ en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le STI à compter de 2027.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1265395003

CA26 16 0193

Déposer le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2025

DÉPOSER le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2025;

PUBLIER le rapport sur le site internet de la Ville de Montréal.

30.07 1265395001

CA26 16 0194

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier

DÉPOSER la projection des résultats de l'exercice financier 2026 en date du 30 juin 2026 et de l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2026 comparé avec ceux du 30 juin 2025.

30.08 1265395002

CA26 16 0195

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(RLRQ, chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

40.01 1265069024

CA26 16 0196

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(RLRQ., chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur.

40.02 1265069028

CA26 16 0197

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Secteurs 3 et 4 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(RLRQ, chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement des secteurs 3 et 4 de l'annexe « H » du règlement sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale.

40.03 1265069029

CA26 16 0198

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(RLRQ, chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

40.04 1265069031

CA26 16 0199

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(RLRQ, chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

40.05 1265069032

CA26 16 0200

Addenda - Édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 en ajoutant à l'ordonnance CA26 160140 entérinée le 2 juin 2026 une autorisation de suspendre les règles relatives à l'entretien de la chaussée pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel addenda - L'objet de cet addenda est d'autoriser les détenteurs de la vignette SRRR no 3 se retrouvant enclavés par le parcours de la compétition à stationner leur véhicule dans l'ensemble des zones SRRR du territoire de l'arrondissement pendant cette période

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1266737012 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE MODIFIER les ordonnances CA26 16 0140 et CA26 16 0168 respectivement entérinées lors des séances tenues les 2 juin et 7 juillet 2026 afin d'autoriser les détenteurs de la vignette SRRR no 3 se retrouvant enclavés par le parcours des Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 à stationner leur véhicule dans l'ensemble des zones SRRR du territoire de l'arrondissement, sous réserve du respect des périodes d'interdiction prévues pour l'entretien et le nettoyage de la chaussée, et ce pour la période du mercredi 23 au dimanche 27 septembre 2026.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1266737012

CA26 16 0201

Édicter, en vertu *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes, le lundi 14 septembre 2026, de 17 h 30 à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque de Cycles Régis »

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737016;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes le lundi 14 septembre 2026, de 17 h 30 à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque de Cycles Régis ».

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1266737016

CA26 16 0202

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont de septembre à décembre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737017;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête de la Rentrée** » organisé par le Collège Ste-Anne Buissonnière;
- Événement « **Épluchette de saisons 26-27** » organisé par Casteliers;
- Événement « **10e édition de grandes oreilles** » organisé par l'organisme Grandes Oreilles;
- Événement « **Parade Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël;
- Événement « **Première : La meilleure façon, c'est par accident** » organisé par la Corporation du Théâtre Outremont;
- Événement « **Promotion commerciale pendant la course de vélo UCI** » organisé par la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest;
- Événement « **Cercle de paix** » organisé par l'organisme Méditer en ligne;
- Événement « **La fête des récoltes** » organisé par l'organisme Outremont en famille;
- Événement « **Activation Mondiaux UCI** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Cross-country Collège Stanislas primaire** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Parade Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël;

- Événement « **Cross-country Collège Stanislas secondaire** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Halloween à la MIAM 2026 »** organisé par Casteliers;
- Événement « **Parade des Citrouilles** » organisé par l'organisme Outremont en famille;
- Événement « **Journée mondiale de la méditation** » organisé par l'organisme Méditer en ligne.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1266737017

CA26 16 0203

Édicter, en vertu *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour » qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 13 septembre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737019;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour » qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 13 septembre 2026.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1266737019

CA26 16 0204

Édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Guy-Drummond et des collèges Stanislas pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE les projets de fermeture antérieurs ont permis l'appropriation de l'espace public par les citoyennes et citoyens, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire le projet pour la saison automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), pour la saison hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et pour la saison printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069030 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER, en vertu des article 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1265069030

CA26 16 0205

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant la vente de produits et services sur le domaine public à l'occasion d'une promotion commerciale organisée par la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest du 24 au 27 septembre 2026 dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour »

ATTENDU QUE les Championnats du monde Route UCI figurent parmi les compétitions sportives internationales les plus prestigieuses, tant en raison de leur importante visibilité que des retombées économiques significatives qu'ils génèrent pour les villes hôtesses;

ATTENDU QUE dans le cadre des Championnats du monde Route UCI, plusieurs épreuves et activités connexes se tiendront sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont entre le 23 et le 27 septembre 2026 et que ces événements emprunteront un circuit routier d'une longueur de 13,4 km autour du mont Royal, incluant des segments situés dans l'arrondissement;

ATTENDU QU'UN site dédié sera aménagé en bordure du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Davaar et Rockland, et que plusieurs activités sont prévues pour animer le site;

ATTENDU QU'IL sera permis aux commerces, commerces invités et organismes à tenir un kiosque de vendre de produits, services, nourriture et boisson alcoolisées et non alcoolisés, et ce pour répondre aux besoins des visiteuses et visiteurs se rendant sur le site pour assister à l'événement UCI;

ATTENDU les motifs indiqués au dossier décisionnel portant le numéro 1269943002;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant la vente de produits et services sur le domaine public à l'occasion d'une promotion commerciale organisée par la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest du 24 au 27 septembre 2026, entre 12h et 17h, dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour ».

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1269943002

CA26 16 0206

Informer le conseil d'arrondissement de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, rendue le 9 juin 2026, relativement à la demande d'autorisation de démolition des garages détachés situés au 798, avenue Outremont et confirmer la décision du Comité

L'étude de ce dossier a été retirée de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 lors de son adoption et est reportée à une date ultérieure.

47.01 1265753012

CA26 16 0207

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 798, avenue Outremont

L'étude de ce dossier a été retirée de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 lors de son adoption et est reportée à une date ultérieure.

47.02 1265753016

CA26 16 0208

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des fenêtres et de deux portes sur l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 15 juillet 2026, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753021;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Nonobstant la recommandation du CCU, le conseil approuve le projet révisé par le demandeur le 9 août 2026 avec les éléments suivants :

- **Nouvelles fenêtres à battants hybrides (bois et aluminium);**
- **Préservation ou restauration et réinstallation des vitraux du côté extérieur du vitrage dans un cadre ventilé;**
- **Conservation ou reproduction de toutes les ornementations en bois (moulures, pieds droits, etc.) autour et sur les fenêtres.**

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1265753021

CA26 16 0209

Désigner un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement à la division du soutien administratif de la Direction d'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711018;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE DÉSIGNER Monsieur Olivier Salvas à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1263711018

CA26 16 0210

Informer le conseil de l'arrondissement de la suppression de trois espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Van Horne en lien avec la Politique « Vision zéro » en matière de sécurité des usagers de la route élaborée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal

INFORMER le conseil de la suppression des espaces de stationnement tarifés sur rue énoncés dans le présent dossier décisionnel.

60.01 1265069027

CA26 16 0211

Motion de la conseillère Maude Choko - Installation exceptionnelle d'une plaque commémorative au parc Pierre-Dansereau en mémoire de Melina

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite mettre en place un projet de commémoration visant à rendre hommage à des personnes disparues, vivant ou ayant vécu à Outremont, et à préserver leur mémoire au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet de commémoration est actuellement en cours d'élaboration et n'est pas encore déployé;

CONSIDÉRANT QU'UNE jeune fille d'Outremont a été retrouvée sans vie dans l'État de New York;

CONSIDÉRANT que plus d'une année s'est écoulée depuis son décès et que sa mère, sa famille et ses proches souhaitent lui rendre hommage en installant une plaque commémorative sur un banc situé au parc Pierre-Dansereau, un lieu qui revêtait une grande importance pour Melina;

CONSIDÉRANT que la plaque commémorative porterait le texte suivant :

Melina « Elle a joué ici de tout son cœur.
Son esprit perdure, porté par le rire des enfants
et chaque âme qui y trouve sérénité et joie. »

CONSIDÉRANT l'importance de ce geste symbolique dans le processus de deuil et de guérison de sa mère, sa famille, ses proches et des familles d'Outremont;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel et profondément humain de cette demande;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER, à titre exceptionnel, la famille de la jeune fille à installer une plaque commémorative sur un banc situé au parc Pierre-Dansereau, selon les modalités convenues avec l'arrondissement;

D'AUTORISER également la tenue d'une courte cérémonie de recueillement à cet endroit au moment souhaité par la famille, sous réserve des règles applicables à l'utilisation du parc et de l'accord des services concernés;

D'AUTORISER que la plaque porte le texte commémoratif proposé par la famille, soit :

Melina « Elle a joué ici de tout son cœur.
Son esprit perdure, porté par le rire des enfants
et chaque âme qui y trouve sérénité et joie. »

DE PRÉCISER que cette autorisation est accordée exceptionnellement, dans l'attente de la mise en œuvre du projet de commémoration de l'arrondissement, et qu'elle ne constitue pas un précédent ni un engagement à accepter toute demande similaire ultérieure;

DE DEMANDER aux services de l'arrondissement d'accompagner la famille afin de déterminer les modalités appropriées pour l'installation de la plaque et la tenue de la cérémonie.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

70.01 Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 18.

70.01

Caroline BRAUN Mairesse de l'arrondissement	Julie DESJARDINS Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2026.